



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Cinquante-neuvième session
Genève, 18-21 mai 2021

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa cinquante-neuvième session**I. Introduction**

1. La cinquante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, s'est tenue à Genève du 18 au 21 mai 2021. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions qui y sont liées, la session s'est tenue en mode hybride, permettant à la fois une participation à distance et une participation présentielle limitée. La session s'est tenue en partie sans interprétation pour des raisons budgétaires et des raisons liées à la pandémie, avec une combinaison de quatre tranches de deux heures avec interprétation et quatre tranches de deux heures sans interprétation.

A. Participation

2. Ont participé à la session hybride les représentants des Parties à la Convention ci-après : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine et Union européenne.

3. Y ont également participé des représentants d'organisations non gouvernementales, d'universités et d'instituts de recherche internationaux, notamment les suivants : Bureau européen de l'environnement, Conseil européen de l'industrie chimique, International Cryosphere Climate Initiative, International Institute for Applied Systems Analysis, Université de Copenhague, Université de Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne.

B. Questions d'organisation

4. M^{me} Jennifer Kerr (Canada) a présidé la réunion.



5. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session, publié sous les cotes ECE/EB.AIR/WG.5/125 et ECE/EB.AIR/WG.5/125/Add.1¹.

6. Un représentant de l'Union européenne a exhorté le secrétariat à trouver un moyen constructif de garantir un temps de réunion suffisant et à prévoir des sessions supplémentaires du Groupe de travail en 2022 et 2023. L'intervenant a également demandé aux équipes spéciales et aux groupes d'experts de soumettre le plus tôt possible les documents informels destinés aux futures réunions, afin de laisser suffisamment de temps pour leur examen. Il s'est dit opposé à ce que les tranches sans interprétation soient considérées comme des parties entièrement officielles de la session et a demandé que le nombre de tranches avec et sans interprétation soit clairement indiqué dans le rapport de la réunion. L'orateur a regretté qu'aucun rectificatif n'ait été établi, dans un souci de clarté, en sus de l'additif à l'ordre du jour provisoire de la session.

7. Le Groupe de travail a pris note de l'intervention du représentant de l'Union européenne, notamment de la demande, appuyée par d'autres participants, d'une deuxième réunion du Groupe de travail en 2022 et d'une deuxième réunion en 2023. Il a prié le secrétariat de demander, dès que possible, ces tranches de réunion supplémentaires afin de disposer d'un temps de réunion plus long pour conclure l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et y donner suite de manière appropriée.

8. Le secrétariat a souligné les incidences financières liées à l'organisation de réunions supplémentaires. Il a indiqué qu'il s'efforcera de répondre aux souhaits des Parties en fonction des ressources disponibles et de l'utilisation optimale du temps de réunion disponible. Le secrétariat a également indiqué qu'il fournirait aux Parties des informations sur les ressources nécessaires à l'organisation de ces réunions supplémentaires. Le représentant de l'Union européenne a demandé au secrétariat de faire connaître les coûts des réunions actuelles et supplémentaires aux bureaux de l'Organe exécutif et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, afin que les présidents et vice-présidents, en tant que représentants des Parties, puissent faire avancer la planification pendant la période intersessions. Les représentants de la Suisse, des États-Unis d'Amérique et du Canada ont appuyé cette demande, faisant observer qu'il était nécessaire de fournir ces informations le plus rapidement possible pour que les ressources soient disponibles en temps voulu et qu'il fallait tenir compte du calendrier de l'examen du Protocole de Göteborg au moment de fixer les dates des réunions.

II. Adoption du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa cinquante-huitième session

9. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa cinquante-huitième session (Genève, 14, 15 et 17 décembre 2020), publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/124.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021

10. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale de l'azote réactif (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/2) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2), ainsi que des informations complémentaires fournies par le Coprésident de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli.

11. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/1) sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en

¹ L'ensemble de la documentation de la session peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/environmental-policy/events/working-group-strategies-and-review-fifty-ninth-session>.

œuvre de la Convention, ainsi que des informations complémentaires fournies par le Coprésident de l'Équipe spéciale, et a remercié celle-ci pour le travail accompli.

12. Le Groupe de travail a examiné le projet de document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/5), élaboré par l'Équipe spéciale des questions technico-économiques en coopération avec l'International Cryosphere Climate Initiative et l'Équipe spéciale de l'azote réactif, et l'a transmis tel que révisé durant la session à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante et unième session (Genève, 6-10 décembre 2021).

13. Le Groupe de travail a pris note des informations données par le Coprésident de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention et a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli.

14. Le Groupe de travail a examiné le projet de document intitulé « Priorité à accorder à la réduction des matières particulaires qui sont également des sources importantes de carbone noir – analyse et conseils » (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/8), établi par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en collaboration avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques, et l'a transmis tel que révisé durant la session à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante et unième session. Il a accueilli avec intérêt le rapport d'évaluation sur l'ammoniac (ECE/EB.AIR/WG.5/2021/7 et document informel n° 1), établi par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en coopération avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et l'Équipe spéciale de l'azote réactif, et l'a transmis à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante et unième session.

15. Le Groupe de travail a pris note des informations données par le Vice-Président de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention et a remercié l'Équipe spéciale pour le travail accompli.

16. Le Groupe de travail a recommandé :

a) Que l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation, avec l'appui du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, et l'Équipe spéciale des questions technico-économiques entament des discussions sur l'élaboration de scénarios de lutte contre la pollution atmosphérique, y compris l'incidence que les stratégies de lutte contre les émissions ont en dehors de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), en prévision d'une utilisation de ces scénarios dans la modélisation régionale et mondiale, notamment par l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, pour étudier le potentiel d'atténuation des émissions de précurseurs de l'ozone et des particules ;

b) Que les scénarios potentiels soient évalués par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Groupe de travail des effets ;

c) Que d'autres débats sur les politiques et les recommandations connexes relatives au transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère soient organisés sous les auspices du Protocole de Göteborg et servent de base à la révision de ce dernier.

17. Le Groupe de travail a demandé à l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère et à l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée de lui rendre compte, à sa soixantième session (Genève, 11-14 avril 2022), des progrès accomplis, afin d'éclairer ses débats d'orientation et de lui permettre de formuler des recommandations relatives aux secteurs et aux régions d'émissions sur lesquels devront porter en priorité les futurs travaux de modélisation.

IV. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

18. Le Groupe de travail s'est félicité des travaux réalisés par le groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg, qu'il a remercié pour sa contribution. Il s'est également félicité des contributions fournies par les organes subsidiaires pour faciliter l'examen du Protocole.

19. Les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne ont pris note de la vaste ampleur de l'examen et de l'accent qui y est mis sur la collecte d'informations, conformément au paragraphe 1 de la décision 2020/2 de l'Organe exécutif². Le représentant de l'Union européenne a attiré l'attention des participants sur ses observations relatives à l'évaluation des mesures d'atténuation, prévue aux paragraphes 3 et 4 de l'article 10 du Protocole, notant que l'évaluation des mesures d'atténuation des émissions de carbone noir devrait aller au-delà du projet de document intitulé « Priorité à accorder à la réduction des matières particulaires qui sont également des sources importantes de carbone noir – analyse et conseils ». Le représentant de la Suisse a proposé que le document informel contenant la compilation des informations technico-scientifiques fournies par les organes subsidiaires soit conservé pour référence future, tandis qu'un document officiel plus court contenant des messages clairs à l'intention des Parties et des décideurs serait établi en tant que rapport sur l'examen. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

20. Le Groupe de travail est convenu du calendrier de l'examen, y compris pour les contributions demandées, en notant que l'Union européenne pourrait être amenée à fournir sa contribution après la date limite de soumission des documents officiels avant la soixantième session, dont les dates provisoires ont été annoncées lors de la présente session.

21. Le Groupe de travail est convenu, afin d'apporter sa contribution au rapport sur l'examen, d'examiner au cours ou en marge de sa soixantième session les obstacles rencontrés par les Parties pour respecter leurs obligations en matière de réduction des émissions en 2020 (question 1.5 e) de l'annexe I du document préparatoire intitulé « Préparatifs de l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 » (ECE/EB.AIR/2020/3-ECE/EB.AIR/WG.5/2020/3)) et a invité les délégations à communiquer les informations pertinentes au secrétariat avant le 30 septembre 2021.

22. Le Groupe de travail est convenu, afin d'apporter sa contribution au rapport sur l'examen, d'examiner à sa soixantième session les valeurs limites d'émission, les annexes techniques et les documents d'orientation connexes du Protocole, en accordant la priorité aux mesures relatives au carbone noir et à l'ammoniac (questions 1.5 a) à d) de l'annexe I du document préparatoire) et a invité les délégations à communiquer les informations pertinentes au secrétariat avant le 30 septembre 2021.

23. Le Groupe de travail a examiné le document informel intitulé « Overview and review of flexibilities in the amended Gothenburg Protocol » (Présentation générale et examen des flexibilités prévues dans le Protocole de Göteborg modifié)³, établi par le groupe chargé de l'examen conformément à la question 6.1 de l'annexe I du document préparatoire, et a invité les délégations des Parties et des non-Parties au Protocole à soumettre leurs observations sur ce document au secrétariat avant le 15 juillet 2021. Il est convenu qu'un document officiel serait établi sur la base des observations soumises, pour examen à sa soixantième session ; ce document viendrait en outre à l'appui des préparatifs de la session thématique sur les obstacles à la ratification, qui pourrait se tenir immédiatement après la soixantième session. Le Groupe de travail a examiné la possibilité de tenir la session thématique sur les obstacles

² Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/decisions>.

³ Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/sites/default/files/2021-04/Item%204_Flexibilities%20in%20the%20amended%20Gothenburg%20Protocol.pdf.

à la ratification ailleurs qu'à Genève et a envisagé favorablement cette option, au cas où des Parties proposeraient d'accueillir cette session.

24. Le Groupe de travail a demandé au groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg d'élaborer et de diffuser par l'intermédiaire du secrétariat un questionnaire à l'intention des Parties et des non-Parties portant sur les flexibilités (question 6.1 de l'annexe I du document préparatoire) et sur les obstacles au respect des obligations énoncées dans les annexes techniques du Protocole (questions 1.5 a) à e) posées aux Parties et d) aux non-Parties). Les réponses, à remettre avant le 30 septembre 2021, seraient rendues anonymes.

25. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée sur les synergies avec d'autres domaines d'action, en particulier les synergies air-climat (question 6.3 b) de l'annexe I du document préparatoire). Il a prié le groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg d'établir, avec l'aide du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, un document informel sur les synergies avec d'autres domaines d'action, en particulier les synergies air-climat, pour examen à sa soixantième session, et a demandé que le champ des polluants visés comprenne le méthane, le carbone noir et l'azote et ses composés (question 6.3 d)).

26. Le Groupe de travail a invité les délégations à communiquer au secrétariat, avant le 30 septembre 2021, leurs vues préliminaires sur les articles clefs du Protocole de Göteborg tel que modifié (questions 6.2 a) et b) de l'annexe I du document préparatoire).

27. Le Groupe de travail est convenu que l'élaboration d'un document d'orientation sur les mesures non techniques serait incluse dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention et a invité les délégations à formuler des observations sur le document informel traitant des mesures non techniques et structurelles avant le 30 septembre 2021. Le Groupe de travail a également invité les délégations et les équipes spéciales à communiquer au secrétariat, avant le 30 septembre 2021, leurs vues sur la nécessité de mettre à jour les documents d'orientation existants ou d'en élaborer de nouveaux (question 6.4 de l'annexe I du document préparatoire) et est convenu que ces documents pourraient être inclus dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention, que l'Organe exécutif examinera à sa quarante et unième session.

28. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de demander de manière coordonnée aux points de contact nationaux de transmettre toutes les informations sur les contributions demandées, en indiquant clairement les délais de soumission. Il a également demandé au secrétariat d'étudier les possibilités de tenir deux sessions en 2022 et 2023. Il a en outre demandé au secrétariat de déplacer sa session déjà prévue d'avril 2022 à mai ou juin 2022.

V. Projet de plan de travail pour 2022-2023

29. Le Groupe de travail a approuvé les aspects et éléments stratégiques du projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (voir l'annexe au présent rapport) et a transmis ces éléments à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante et unième session.

30. Le Groupe de travail a proposé à l'Organe directeur de l'EMEP et au Groupe de travail des effets d'inclure les points complémentaires suivants dans la partie scientifique du projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention :

a) Conception et mise au point de scénarios d'émission régionaux et mondiaux permettant d'étudier le potentiel d'atténuation par rapport à la situation de référence, avec pour résultat un ensemble de données à utiliser dans les outils de modélisation de la Convention ;

b) Étude et évaluation des scénarios d'émission en fonction du potentiel d'atténuation par rapport au niveau de référence, compte tenu des interactions à l'échelle régionale et mondiale ; cette évaluation des scénarios sera examinée par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

VI. Déclaration de la partie condensable des émissions de particules

31. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a informé les participants de l'état d'avancement des travaux scientifiques sur la prise en compte de la partie condensable des émissions de particules dans les évaluations scientifiques et des prochaines étapes prévues. Les représentants de la Suisse et de la Norvège ont fait observer qu'il fallait donner la priorité à l'utilisation des données nationales communiquées pour la modélisation et inviter les experts nationaux à comparer leurs estimations avec celles qui étaient obtenues au niveau international à l'aide d'une méthode harmonisée, afin de pouvoir apporter les améliorations nécessaires aux inventaires nationaux. Un représentant de l'Union européenne a demandé instamment à l'EMEP et au groupe spécial d'experts d'accélérer les travaux relatifs au plan d'action scientifique et d'axer ces travaux sur les étapes importantes pour la prise de décisions. Il a proposé que les définitions et les paramètres utiles aux inventaires des émissions soient une priorité du plan d'action. L'intervenant a souligné l'importance d'une coordination et d'une communication plus étroites entre les aspects scientifiques et politiques des travaux. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

32. Le Groupe de travail est convenu de poursuivre le débat sur les conséquences politiques de la déclaration de la partie condensable des émissions de particules à sa soixantième session. Il a noté la nécessité de coordonner les travaux relatifs au plan d'action scientifique et aux conséquences politiques et a proposé que le groupe spécial d'experts et l'Organe directeur de l'EMEP rédigent une brève note pour étayer les débats lors de sa prochaine session.

VII. Communications d'informations par les Parties concernant l'application de la Convention

A. Bonnes pratiques visant à renforcer la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des mesures relatives à la pollution atmosphérique

33. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées par le Portugal, la Slovaquie et la Suède sur leurs expériences, leurs bonnes pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles⁴, notamment pour ce qui est du chauffage résidentiel au bois.

34. Le Groupe de travail a rappelé que conformément à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif, la périodicité de la communication d'informations visée au paragraphe 1 a) de l'article 5 du Protocole de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole relatif aux métaux lourds, au paragraphe 1 a) de l'article 9 du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et au paragraphe 1 a) de l'article 7 du Protocole de Göteborg était d'au moins une fois tous les quatre ans. Il a vivement encouragé les Parties qui n'avaient pas communiqué d'informations sur les différents protocoles à le faire à sa prochaine session.

B. Exécution des engagements pris dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur

35. Le représentant du Canada a informé les participants des progrès accomplis dans la mise en œuvre de 4 des 17 engagements pris par son pays dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur, à savoir les engagements relatifs à la réduction des émissions de méthane en amont dans le secteur pétrolier et gazier, à la réduction des émissions de composés

⁴ Les exposés présentés lors de cette session et des sessions précédentes, ainsi que les modèles contenant des exemples de bonnes pratiques en matière de politiques, de stratégies et de mesures relatives à la pollution atmosphérique remis au secrétariat, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/strategies-and-policies-abatement-air-pollution>.

organiques volatils en aval dans le secteur pétrolier et gazier, à la réduction des émissions de dioxyde de carbone provenant des centrales électriques au charbon et à l'adoption d'un code de pratique visant à réduire les émissions de particules fines provenant du secteur de l'aluminium. Le représentant de la Suisse a fait savoir aux participants que son pays avait l'intention de poursuivre les actions qu'il s'était engagé à mener pour soutenir et faciliter la participation d'experts d'Asie centrale et d'Azerbaïdjan aux travaux de la Convention. Le représentant de la Géorgie a souligné que l'Action de Batumi pour un air plus pur était utile à son pays, car elle avait facilité, entre autres, la mise en place du système national de surveillance de la qualité de l'air, la promotion de modes de transport propres et l'amélioration de la qualité des carburants. Le Groupe de travail a pris note des informations présentées.

36. Le Groupe de travail a souligné l'utilité de l'Action de Batumi pour un air plus pur en tant qu'instrument permettant de soutenir les efforts des pays pour améliorer la qualité de l'air et a recommandé à l'Organe exécutif d'étudier les possibilités de poursuivre cette initiative et de l'étendre au-delà de 2021.

37. Le Coprésident de l'Équipe spéciale de l'azote réactif a proposé que l'on continue de suivre les progrès de l'application des codes nationaux sur l'ammoniac et d'autres aspects de l'annexe IX du Protocole de Göteborg en recueillant des informations au moyen d'un questionnaire spécial. Le Groupe de travail a pris note de cette proposition.

VIII. Coopération géographique plus large en matière de pollution atmosphérique

38. Le Groupe de travail s'est félicité de la volonté de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de diriger les travaux du forum de coopération internationale sur la pollution atmosphérique. Les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Suisse et de l'Union européenne ont exprimé leur point de vue initial sur la proposition et les questions formulées par les pays chefs de file. Le Groupe de travail a invité les délégations à soumettre au secrétariat leurs observations sur la proposition et les questions avant le 25 juin 2021. Il a recommandé à l'Organe exécutif que le forum soit établi en tant qu'équipe spéciale relevant du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et a invité les pays chefs de file à élaborer un projet de mandat pour cette équipe spéciale, en tenant compte, entre autres, des observations reçues des délégations, et à soumettre ce projet de mandat à l'examen de l'Organe exécutif à sa quarante et unième session.

IX. Amendements au Règlement intérieur pour les sessions de l'Organe exécutif

39. Le Président a rappelé que l'Organe exécutif avait demandé au Groupe de travail d'examiner les modifications qui pourraient être apportées au Règlement intérieur⁵ et les propositions soumises en conséquence par les Parties. Le représentant du Canada a fait observer qu'outre la détermination du champ des responsabilités des bureaux de l'Organe exécutif et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et la précision des rôles des membres des bureaux, comme le mentionnait la proposition présentée par son pays, celui-ci souhaitait également que le Règlement intérieur⁶ donne des indications sur la manière dont les réunions virtuelles devaient être gérées et sur la procédure à suivre au cas où un nombre insuffisant de candidatures seraient déposées en vue de l'élection des présidents et des vice-présidents, y compris sur le début et l'expiration des mandats correspondants. La représentante de l'Union européenne a noté que la proposition européenne de modification des articles 17 et 28 était toujours valable et que plutôt que de modifier le Règlement intérieur, d'autres moyens de préciser les responsabilités des bureaux pouvaient être envisagés.

⁵ ECE/EB.AIR/144, par. 57.

⁶ Disponible à l'adresse suivante :

https://unece.org/DAM/env/documents/2016/AIR/Decision2010_9and2013_1.pdf.

Elle n'était pas favorable à l'adoption d'un principe formel de représentation géographique pour les membres des bureaux. Les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étaient favorables à ce que la proposition tienne compte des changements survenus dans les conditions de travail des organes de la Convention pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19) et des divers enseignements tirés.

40. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif qu'un examen complet du Règlement intérieur soit entrepris par un groupe spécial d'experts et revu par le groupe juridique spécial. Il a invité les délégations à proposer des candidatures pour le groupe d'experts. Le Groupe de travail s'est félicité de l'initiative du Canada de formuler une proposition exposant en détail le processus de révision du Règlement intérieur, pour examen par l'Organe exécutif à sa quarante et unième session.

X. Élection du Bureau

41. Conformément à l'article 21 de son règlement intérieur, le Groupe de travail a élu vice-présidents M. Peter Meulepas (Belgique) et M^{me} Donna Yates (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et a réélu dans cette même fonction M^{me} Dominique Pritula (Canada) et M. Till Spranger (Allemagne), respectivement pour un deuxième et un troisième mandat.

42. Le Groupe de travail a remercié M. Ivan Angelov (Bulgarie) pour son action en qualité de vice-président du Groupe de travail.

XI. Questions diverses

43. Le représentant de l'Union européenne a informé les participants de la tenue du troisième Forum de l'Union européenne sur la qualité de l'air (Madrid, 18 et 19 novembre 2021), qui sera organisé conjointement par la Commission européenne et l'Espagne. Le Groupe de travail a pris note de cette information.

44. Le Groupe de travail a été saisi d'une proposition de l'Union européenne en vue d'une décision sur la méthode à suivre pour mettre à jour les tableaux 2 à 6 de l'annexe II du Protocole de Göteborg tel que modifié, compte tenu des changements survenus dans la composition de l'Union européenne, et a transmis cette proposition à l'Organe exécutif pour examen.

45. Le représentant de l'Union européenne a informé le Groupe de travail des discussions en cours, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, sur les objectifs quantitatifs en matière de pollution et sur les possibilités de coopération. Le Groupe de travail a pris note de ces informations.

XII. Adoption des conclusions et recommandations du Groupe de travail

46. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté les conclusions et recommandations décidées à sa cinquante-neuvième session.

Annexe

Aspects et éléments stratégiques du projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention

1. Conformément aux priorités définies dans la stratégie à long terme de la Convention, les travaux liés à l'élaboration de politiques pendant la période 2022-2023 viseront, entre autres choses, à appuyer un plus grand nombre de ratifications et l'application des trois Protocoles les plus récents modifiés (Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux polluants organiques persistants) dans l'ensemble de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), une attention toute particulière étant accordée aux pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Ces travaux continueront aussi à porter sur les polluants les mieux surveillés au niveau régional et viseront à déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour traiter les nouvelles questions, notamment les particules et leurs précurseurs, le carbone noir en tant que composant des particules, l'ozone troposphérique et ses précurseurs, la pollution eutrophisante, eu égard en particulier à l'ammoniac et, si cela est encore nécessaire, la pollution acidifiante. L'élaboration des politiques environnementales fera l'objet d'une approche intégrée, s'agissant notamment des questions suivantes : interaction entre l'ozone troposphérique, l'azote, les changements climatiques et les écosystèmes ; gestion intégrée de l'azote ; retombées positives et effets réciproques des politiques relatives à la pollution et aux changements climatiques.

2. Les travaux sur les politiques appuieront aussi l'achèvement de l'examen du Protocole de Göteborg modifié et la prise en considération de la nécessité de procéder ultérieurement à de nouvelles mises à jour du Protocole. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen devrait également poursuivre les entretiens sur le transport de l'ozone, des particules et de leurs précurseurs à l'échelle de l'hémisphère, notamment un débat sur les stratégies de réduction des émissions à recommander à l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère pour application dans les futurs scénarios. On trouvera dans le tableau ci-après une description des activités spécifiquement liées aux politiques pour la période 2022-2023.

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1	Échange d'informations, examen des protocoles et stratégies et politiques			
2.1.1	Échanger des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention et aux Protocoles se rapportant à celle-ci. Offrir un cadre pour l'échange d'informations sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les pays, qu'il s'agisse d'adhérer aux trois Protocoles à la Convention les plus récents ou de les mettre en œuvre	a) Informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment des informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, comme suite à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif	Secrétariat	
		b) Recommandations à l'Organe exécutif sur l'augmentation du nombre de ratifications des protocoles	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.2	Examiner le caractère suffisant et l'efficacité du Protocole de Göteborg modifié	<p>a) Contribution à l'examen</p> <p>b) Examen des principales constatations et conclusions issues de l'examen du Protocole de Göteborg modifié ; présentation du rapport final sur l'examen à l'Organe exécutif</p> <p>c) Séance sur les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre</p>	<p>Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale de l'azote réactif et organes scientifiques</p> <p>Groupe de travail des stratégies et de l'examen</p> <p>Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Groupe de coordination de l'EOCAC</p>	
2.1.3	Examiner les conclusions de l'examen du Protocole de Göteborg modifié et les conséquences pour la suite de l'examen	Recommandations à l'Organe exécutif pour les prochaines étapes et la suite des travaux	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	
2.1.4	Débats d'orientation, dans le cadre du suivi de l'examen du Protocole de Göteborg, sur la déclaration de la partie condensable dans les émissions de particules	Recommandations à l'Organe exécutif	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	
2.1.5	Démontrer les coûts de l'inaction en matière de pollution atmosphérique afin d'encourager la ratification des principaux protocoles de la Convention, en particulier le Protocole de Göteborg	Remise à l'Organe exécutif, pour adoption, du rapport à l'intention des décideurs sur les coûts de l'inaction en matière de pollution atmosphérique	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale des questions technico-économiques	

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.1.6	Promotion de la modélisation multiéchelle pour la formulation de mesures et de politiques efficaces	Note de synthèse sur la gouvernance à plusieurs niveaux	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	Financement nécessaire
2.1.7	Débattre des conséquences des futurs scénarios d'émission mondiaux et régionaux	a) Sur la base des travaux scientifiques au point 1.X.Y., recenser les secteurs et régions d'émission prioritaires hors de la Convention qui sont hautement susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs de la Convention b) Recommandations à l'Organe exécutif	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Centre pour les modèles d'évaluation intégrée Groupe de travail des stratégies et de l'examen	
2.1.8	Activités visant à soutenir une coopération géographique plus large en matière de pollution atmosphérique	a) Exécution des activités spécifiées dans le mandat b) Élaboration d'un site Web c) Tenue d'une première réunion le cas échéant et si les ressources le permettent	Équipe spéciale du forum de coopération internationale sur la pollution atmosphérique [en attente d'une décision de l'Organe exécutif]	Contributions en nature des pays participants Contributions en nature des pays participants Contributions en nature des pays participants
2.1.9	Examen du Règlement intérieur de la Convention et débat sur d'éventuels amendements	Recommandations à l'Organe exécutif	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	
2.2	Élaboration et promotion des documents d'orientation			
2.2.1	Analyse des interactions entre les émissions de méthane et d'ammoniac, ainsi que d'autres composés azotés, et du potentiel d'atténuation conjointe des émissions provenant de sources agricoles	Document d'orientation et note de synthèse	Équipe spéciale de l'azote réactif en coopération avec d'autres organismes	50 000 euros, sous réserve d'un cofinancement
2.2.2	Promotion du Document d'orientation sur la gestion durable intégrée de l'azote	Ateliers s'accompagnant d'une analyse complémentaire	Équipe spéciale de l'azote réactif	50 000 euros, sous réserve d'un cofinancement

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.2.3	Élaboration d'un document d'orientation sur les mesures non techniques et structurelles	Remise d'un projet de document d'orientation à l'Organe exécutif pour adoption à sa quarante-troisième session	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Équipe spéciale de l'azote réactif, Équipe spéciale des questions technico-économiques	Contributions en nature des pays participants
2.2.4	Promotion des documents d'orientation, y compris ceux qui ont été adoptés récemment	Étudier les possibilités de promouvoir les documents d'orientation, y compris ceux qui ont été adoptés récemment au sein et en dehors de la CEE	Équipe spéciale de l'azote réactif, Équipe spéciale des questions technico-économiques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée	

Abréviation : Groupe de coordination de l'EOCAC = Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.